

C O N S E I L M U N I C I P A L
COMpte-RENDU
SÉANCE DU 7 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 7 février, à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 1^{er} février 2018

Date d'affichage : 1^{er} février 2018

Etaient présents : Fabrice JACOB, Isabelle GUÉRIN, Gildas ROUÉ, Christian PETITFRÈRE, Ingrid MORVAN, Joël TRANVOUEZ, Jacques GOSELIN, Isabelle KERGASTEL, Anne DELAROCHE, Danièle LE CALVEZ, Yannick CADIOU, Catherine ANDRIEUX, Philippe JAFFRES, Béatrice MORVAN, Erwan QUEMENEUR, Régine SAINT-JAL, Claude SEGALEN, Marie-Michèle BOTQUELEN, Pierre GRANDJEAN, Morgane LOAEC, Jean-Claude COQUEREAU, Céline SENECHAL, Fabien ZAGNOLI, GURVAN MOAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Aurélie LE MOAL, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER, conseillers municipaux

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Mme Sophie BASTARD à Mme Danièle LE CALVEZ

M. Nicolas CANN à M. Fabrice JACOB

Monsieur Erwan QUEMENEUR a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- 2018-02-01 Signature d'une convention relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement entre Brest Métropole et les communes de la Métropole.
- 2018-02-02 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016.
- 2018-02-03 Signature d'une convention de renouvellement de prestations avec Energ'ence.
- 2018-02-04 Convention d'adhésion au fonds de solidarité pour le logement en Finistère - année 2017.
- 2018-02-05 Attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre du Projet Educatif Local.
- 2018-02-06 Modification de l'organisation du temps scolaire à compter de septembre 2018.
- 2018-02-07 Attribution des subventions aux associations pour 2018.
- 2018-02-08 Autorisation à signer des partenariats sportifs pour 2018.
- 2018-02-09 Autorisation à signer une convention avec l'Association Vivre le Monde.
- 2018-02-10 Dénomination de l'auditorium de l'AWENA.
- 2018-02-11 Rapport annuel sur l'exécution des marchés - année 2017.
- 2018-02-12 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour 2017.
- 2018-02-13 Adoption du compte de gestion 2017 – budget principal et budget annexe lotissement.
- 2018-02-14 Adoption du compte administratif 2017 – budget principal.
- 2018-02-15 Adoption du compte administratif - Budget annexe lotissement Olympe de Gouges.
- 2018-02-16 Affectation du résultat 2017.
- 2018-02-17 Taux d'imposition 2018.
- 2018-02-18 Budget primitif principal 2018.
- 2018-02-19 Budget annexe 2018 – lotissement Olympe de Gouges.
- 2018-02-20 Motion de soutien LGV : objectif 3 heures

❧ ❧
La séance est ouverte à 09H00

❧ ❧

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ et Catherine GUYADER ont voté contre.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS ET A LEUR FINANCEMENT ENTRE BREST METROPOLE ET LES COMMUNES DE LA METROPOLE

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit de recentrer l'application du dispositif SRU sur les territoires à enjeux dans lesquels les besoins en logements sociaux publics sont avérés et quantifiés. C'est dans ce cadre que le dispositif d'exemption applicable en territoire SRU a été remodelé. Cette exemption peut porter sur des communes appartenant à des agglomérations dans lesquelles la tension sur la demande en logement social est faible, ou sur des demandes n'appartenant pas à des zones agglomérées et insuffisamment reliées aux bassins d'activités et d'emplois par les transports en commun.

Au regard de l'ensemble des critères de la loi, les sept communes de la Métropole initialement assujetties aux obligations de la loi étaient susceptibles d'être exemptées. La demande en a donc été faite à l'Etat par le Président de la Métropole, conformément à la loi, et en accord avec l'ensemble des Maires.

Suite aux avis favorables du Préfet du Département, du Préfet de la Région et de la commission nationale ad hoc, le décret 2017-1810 du 28 décembre 2017 a entériné l'exemption des obligations SRU pour les sept communes de l'agglomération Brestoise initialement assujetties.

Les Maires et la Métropole souhaitent aujourd'hui saisir l'opportunité offerte par la loi de conforter leur implication dans la réponse apportée aux besoins de logements sociaux publics par une approche de type conventionnelle, mieux adaptée aux réalités du territoire et de la production opérationnelle, tout en restant dans l'esprit de la loi SRU.

La convention jointe a pour objet de définir les objectifs de production de logements sociaux publics de chaque commune de la Métropole initialement assujettie à la loi SRU, leur contribution financière à la réalisation de ces objectifs et le mode de suivi de ces engagements.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- ✓ d'approuver le projet de convention joint en annexe entre Brest Métropole et les communes de la Métropole relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Avis des Commissions :

- *Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, environnement : **Favorable***
- *Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable***

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2016

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Brest Métropole assure une compétence dans le domaine de la qualité de l'eau (gestion du grand cycle de l'eau, protection de la ressource, restauration du milieu aquatique et de zones humides) ainsi que dans le domaine des eaux pluviales.

Au titre de ses compétences, Brest Métropole est membre des entités suivantes :

- Syndicat de bassin de l'Elorn
- Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Daoulas
- Eau du Ponant, Société Publique Locale

Le rapport annuel présenté par Brest Métropole et Eau du Ponant comporte les éléments suivants :

- présentation du SAGE de l'Elorn et de la SPL Eau du Ponant
- présentation de l'organisation et de la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- le prix de l'eau et son évolution
- les dispositions relatives à la coopération décentralisée, au développement durable, aux indicateurs de performance et une étude comparative
- les faits marquants 2016
- les données techniques, économiques et financières dans les domaines de l'eau potable et l'assainissement

Le dossier complet est à disposition des élus et du public au secrétariat des services techniques.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ce dossier pour l'année 2016 et à en prendre acte.

Avis des Commissions :

- *Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, environnement : **Favorable***
- *Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable***

Le Conseil Municipal prend acte du dossier.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE PRESTATIONS AVEC ENER'ENCE

L'association Ener'gence, Agence de Maîtrise de l'Energie et du Climat du Pays de Brest, propose le renouvellement de la convention permettant à la commune de bénéficier du conseil Energie partagé, développé par Ener'gence. Cette convention sera conclue pour la période 2018-2020.

Elle permettra à la commune d'avoir une analyse précise de ses consommations d'énergie, avec une présentation des évolutions des consommations, permettant de définir un programme d'actions afin de réduire les dépenses d'énergie.

L'association Ener'gence propose également l'accompagnement de projets, l'information et la formation des élus, du personnel, et aussi des usagers. L'ensemble des propositions et des actions sont détaillées dans la convention jointe en annexe.

Le montant annuel pour les actions de base, collectives ou complémentaires est calculé sur la base de 1,22 € par an et par habitant net de taxe, Brest métropole apportant une aide financière à hauteur de 50% aux communes de son territoire. La cotisation 2018 s'élève donc à 0,61 € pour l'année par habitant pour la commune. Le montant, au titre de la sensibilisation des scolaires aux économies d'énergie, est fixé à 200 € net de taxe par classe. Ces cotisations seront révisables chaque année.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au renouvellement de la convention.

Avis des Commissions :

- Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, environnement : **Favorable**
- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT EN FINISTERE - ANNEE 2017

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Finistère constitue l'un des outils visant à la mise en œuvre du droit au logement qui a pour vocation de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement public défini par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Ses modalités d'intervention sont prévues par un règlement intérieur adopté par le Conseil de la Métropole.

Auparavant, Brest Métropole et les communes membres conventionnaient avec l'Etat et le Conseil Départemental pour adhérer au Fonds de Solidarité Logement. La loi NOTRe du 07/08/2015 a transféré cette compétence aux Métropoles dès 2017.

Il est ainsi proposé de signer une convention entre Brest métropole et les communes membres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

La participation financière de la commune au FSL sera calculée sur la base suivante :

- 12 % du montant des aides financières allouées aux résidents de chaque commune durant l'année précédente,
- 50 % du coût, hors frais de structure, des mesures engagées par le FSL pour l'accompagnement social lié au logement durant l'année précédente sur chaque commune du territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement du Finistère et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Avis des Commissions :

- Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarité, Handicap : **Favorable**
- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2018 afin de subventionner des projets et actions inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage. A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association citoyenneté guipavasienne « Bande dessinée et citoyenneté » 200 €

L'association citoyenneté guipavasienne propose aux classes de 3^{ème} des deux collèges guipavasiens une conférence de Kris, auteur de « Notre mère la guerre », bande dessinée se déroulant durant la première guerre mondiale. L'objectif est d'amener les élèves à une réflexion sur le conflit 14-18 et par extension sur la guerre et la paix. L'auteur présentera également son métier et les différences entre la BD et les autres arts, et évoquera la liberté d'expression en référence aux attentats terroristes contre Charlie Hebdo.

- L'école Notre Dame du Sacré-Cœur « Projet Danse » 800 €

Les élèves n'ont pas facilement accès aux spectacles de danse. Le contact avec des professionnels permettra à chacun de découvrir un milieu artistique méconnu pour la grande majorité des élèves. L'objectif de l'équipe enseignante est d'ouvrir les élèves à l'art de la danse et de la musique. Chaque classe bénéficiera de 10 séances avec des danseurs professionnels. 2 spectacles seront proposés au mois d'avril aux familles à l'Alizé.

- L'école Notre Dame de Tourbian « Projet Cirque Français » 800 €

L'école fêtera ses 60 ans en 2018. L'équipe souhaite mettre en place un projet d'école qui réunit l'ensemble des élèves de maternelle et d'élémentaire. L'objectif est de faire grandir petits et grands dans l'esprit de partage. L'école accueille le Cirque Français qui proposera 8 séances par enfant pour aboutir à un spectacle en fin de semaine sous le chapiteau.

Les modalités de versements de la subvention :

	25% à l'issue de la commission d'instruction	75% après la réalisation sous condition de présenter le bilan pédagogique et financier de l'action
Association citoyenneté guipavasienne	50 €	150 €
Ecole Notre Dame du Sacré-Cœur	200 €	600 €
Ecole Notre Dame de Tourbian	200 €	600 €

Avis des Commissions :

- *Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarité, Handicap* : **Favorable**
 - *Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Madame Claire LE ROY et Monsieur Fabrice HURET ne prennent pas part au vote.

MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2018

Depuis la rentrée scolaire 2013/2014, la ville de Guipavas a mis en place la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Un décret, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, paru le 27 juin 2017, permet des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur 4 jours. Après la parution de ce décret, une réflexion a été lancée auprès des différents acteurs.

Il est rappelé que les rythmes scolaires sont fixés par la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen du projet d'organisation élaboré par le Maire et suite aux avis des conseils d'écoles.

Comme suite à cette concertation et aux avis favorables de la majorité des conseils d'écoles à un retour à la semaine d'enseignement de 24 h sur 4 jours, il est proposé au Conseil municipal à compter de la rentrée 2018/2019 :

- d'approuver l'organisation du temps scolaire comme suit :

Ecole élémentaire Pergaud Ecole maternelle Prévert Groupe scolaire Hénensal Ecole de Kerafloch	Ecole maternelle Pergaud Ecole élémentaire Prévert
Lundi - Mardi – Jeudi -Vendredi 8h45-12h00 puis 13h45-16h30	Lundi - Mardi – Jeudi -Vendredi 8h35-11h50 puis 13h35-16h20

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la dérogation prévue en ce sens auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Avis des Commissions :

- *Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarité, Handicap* : **Favorable**
 - *Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières à intervenir conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12/04/2000 et du décret n°2000-495 du 06/06/2001 :

Associations	Montant
SPORT	
<i>Total ALC toutes sections sport :</i>	<i>9 760,50</i>
ALC Basketball	780,30
ALC Football	5 254,20
ALC Gymnastique féminine	2 511,00
ALC Pétanque	283,50
ALC Badminton	604,80
ALC Cyclo Vtt	99,90
ALC Course à pied	226,80
<i>Total Gars du Reun toutes sections sport :</i>	<i>19 062,00</i>
GDR Basket	4 849,20
GDR Football	6 979,50
GDR Tennis de Table	2 980,80
GDR Tennis	4 201,20

GDR Volley Ball	51,30
ALG toutes sections sport	1 428,30
Archers de Guipavas	828,90
Cyclo-Club de Guipavas	1 231,20
Ecole de Piste de Guipavas	1 320,30
Gym, Form et bien être	4 163,40
KIAI club	148,50
Guipavas Oxygène	1 071,90
Judo Club de Guipavas	2 713,50
Skol Gouren Gwipavaz	810,00
Twirling Evolution	1 552,50
Guipavas BMX	2 521,80
A.S. Tourbian	129,60
Mat-Club	429,30
Krav Maga	1 989,90
Pétanque club de Tourbian	383,40
Penn-Ar-Bed Kin Ball	59,40
Exocet Darts Club	72,90
Pétanque Guipavasienne	399,60
Union cycliste guipavasienne	421,20
<i>Sous Total Sports -a)</i>	50 498,10
COMITES DE LIAISON	
Amicale Laïque de Coataudon	1 707,53
Amicale Laïque de Guipavas	1 308,22
Les Gars du Reun	1 325,00
Horizon toutes sections	659,25
<i>Sous Total Comités de Liaison - b)</i>	5 000,00
CULTURE	
<i>Total ALC toutes sections culture :</i>	2 581,20
ALC Théâtre	286,20
ALC danse initiation (enfants/ado)	2 192,40
ALC Danse bretonne	102,60
Amicale Laïque de Guipavas ttes sections culturelles	1 023,30
Bagad Gwipavaz	315,90
Chorale Chanterelle	137,70
Comité de Jumelage	270,00
Guipavas identité patrimoine	81,00
Guitare et Chanson	669,60
Jazz Pulsion	1 641,60
Théâtre de l' Artscène	658,80
War Roudou ar Gelted	394,20

Club peinture	43,20
<i>Total Horizons toutes sections culture :</i>	<i>1 050,30</i>
Horizons Danses de Société	855,90
Horizons Musique	35,10
Horizons Peinture	81,00
Horizon photos	78,30
GDR Musique	126,90
<i>Sous-Total Culture -c)</i>	<i>8 993,70</i>
LOISIRS	
<i>Total Horizons toutes sections loisirs :</i>	<i>450,90</i>
Horizons Randonnée	153,90
Horizons Yoga	297,00
Association Chasse "la Guipavasienne"	434,70
ALC art floral	391,50
Atelier création loisirs	170,10
Guipavas AVF Accueil	650,70
L'épopée du Clan	278,10
Les vieux pistons	118,80
Ass. Ornithologique de l'Elorn	180,90
Club Loisirs au Douvez	267,30
Jeux Détentes Loisirs Retraités	1 787,40
GDR évasion	434,70
CQFD	216,00
<i>Sous Total Loisirs - d)</i>	<i>5 381,10</i>
SOCIALES - HUMANITAIRES	
Club Cœur et Santé	712,80
La Ronde	2 694,60
Tarikaréa	207,90
<i>Sous Total Sociales-Humanitaires - e)</i>	<i>3 615,30</i>
PATRIOTIQUES	
FNACA	415,80
Le Souvenir Français	243,00
Officiers Mariniers	793,80
Association Montfortaine	550,80
UNC-UNC/AFN	1 255,50
<i>Sous Total Patriotiques - f)</i>	<i>3 258,90</i>
<i>Sous total Associations - g : de a) à f)</i>	<i>76 747,10</i>
DEMANDES PARTICULIERES	
DDEN	43,20
<i>Sous Total Demandes Particulières - h)</i>	<i>43,20</i>
<i>Sous Total Subventions accordées - i)</i>	<i>76 790,30</i>

<i>subventions exceptionnelles à venir-j)</i>	15 000,00
TOTAL GENERAL=(i)+j)	91 790,30

Avis des Commissions :

- Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine: **Favorable**
- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

AUTORISATION A SIGNER DES PARTENARIATS SPORTIFS POUR 2018

Les associations citées ci-dessous organisent des rencontres sportives tout au long de l'année 2018.

La Ville est un partenaire majeur de ces événements. A ce titre, il est proposé qu'elle participe aux frais engagés par les associations à hauteur globale de 19 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un partenariat spécifique avec les associations correspondantes pour ces manifestations sportives.

Les engagements de la Ville de Guipavas sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Association	Objet	Montant
Les Archers de Guipavas	Concours de tir et concours de sport adapté	700,00
Guipavas Oxygène	Tour de Guip'	800,00
UCG	Course Cycliste	1 200,00
Guipavas BMX	Championnat régional	700,00
ALC Football	Challenge Rivoallon	800,00
AST	AIRL	500,00
GDR Foot	Challenge de Printemps	10 000,00
GDR Toutes Sections	Divers tournois	4 800,00
Total		19 500,00

Avis des Commissions :

- Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine: **Favorable**
- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VIVRE LE MONDE

La Ville de Guipavas mène une politique ambitieuse de développement culturel et d'animations en faveur des Guipavasiens.

En 2018, elle souhaite poursuivre cette démarche en établissant une collaboration avec l'association Vivre le Monde, située 17 rue Emile Souvestre à Brest, afin d'organiser le 15 avril 2018 un évènement déambulatoire et musical dénommé « fanfares en fête ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Avis des Commissions :

- Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine: **Favorable**
- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

DENOMINATION DE L'AUDITORIUM DE L'AWENA

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'auditorium de la médiathèque Awena « Jean d'Ormesson » en hommage à celui qui fut écrivain, journaliste et philosophe français.

Né le 16 juin 1925 à Paris et décédé le 5 décembre 2017 à Neuilly sur Seine, il fut l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages, allant de grandes fresques historiques imaginaires aux essais philosophiques dans lesquels il partage ses réflexions sur la vie, la mort ou l'existence de Dieu. Il fut également directeur général d'un grand quotidien et régulièrement présent dans des émissions audio-visuelles.

Avis des Commissions :

- Sport, Vie associative, Culture, Animation, Patrimoine: **Favorable**
- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXECUTION DES MARCHES - ANNEE 2017

Les informations sur l'exécution des marchés soldés ou en cours d'exécution font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'Assemblée Délibérante de la collectivité à l'occasion de la présentation du Budget primitif.

Pour l'année 2017, ce rapport se présente de la façon suivante :

FONDS DOCUMENTAIRES DE LA MEDIATHEQUE AWENA

Du 01/01/2016 au 31/12/2019

SITUATION AU 31-12-2017

ENTREPRISES	LOTS	Montant max prévu	Montant réalisé
Librairie St Christophe	Lot 1 - Livres adultes	113 940,00	41 782,69
Librairie Ravy	Lot 2 - Livres jeunesse	63 300,00	19 515,26
Librairie Excalibulles	Lot 3 - Bandes dessinées	42 200,00	12 742,01
GAM Annecy	Lot 5 - CD Audio	48 000,00	12 196,34
ADAV	Lot 6 - DVD	144 000,00	53 163,84
TOTAL-LOTS		411 440,00	139 400,14

MARCHE D'ENTRETIEN DE DIVERS BATIMENTS**DU 01-01-2016 AU 31-12-2018****SITUATION AU 31/12/2017 (avec révision)**

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
TFN Propreté Ouest	Lot 1-Bâtiments scolaires	583 856,07	374 286,17
ISS Propreté	Lot 2-Bâtiments culturels	136 560,75	87 543,62
TOP SERVICE	Lot 3-Autres bâtiments culturels	155 595,18	99 421,60
TOP SERVICE	Lot 4-Equipements sportifs	87 220,80	57 314,83
SEVEL SERVICES	Lot 5-Complexe Kercoco	111 714,69	67 732,59
TOP SERVICE	Lot 6 -ALSH Bourg	22 533,54	14 420,55
ISS Propreté	Lot 7-Maison des Jeunes	36 431,61	23 715,48
TOP SERVICE	Lot 8-Maison des solidarités	17 157,30	10 976,43
TOP SERVICE	Lot 8-Relais Parents A.Matern.	1 616,55	1 036,45
Propreté Environnement Industriel	Lot 9-Maison de l'Enfance	87 361,32	56 003,63
TOTAL		1 240 047,81	792 451,35

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**DU 01-08-2016 AU 31-07-2018****SITUATION AU 31/12/2017 (Avec avenant n° 1 du 13/06/2017)**

ENTREPRISES	LOTS	MT MAX MARCHE PREVU	MT REALISE
SOVEFRAIS	Lot 1 : Viande fraîche	51 800,50	37 224,70
SOVEFRAIS	Lot 2 : Charcuterie	26 375,00	19 013,18
Société Distribution Avicole	Lot 3 : Volailles	26 164,00	10 809,11
POMONA Passion Froid	Lot 4 : Surgelés	113 940,00	72 656,68
POMONA Episaveurs	Lot 5 : Epicerie	89 675,00	57 068,62
LE SAINT Fruits	Lot 6 : Fruits et légumes frais	56 970,00	37 431,76
SOVEFRAIS	Lot 7 : Prods laitiers et ovoprds	90 730,00	49 599,08
FERME KER AR BELEG	Lot 8 : Prods laitiers Bio	15 825,00	6 019,21
TOTAL		471 479,50	289 822,34

REALISATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE**AU COMPLEXE SPORTIF DE KERLAURENT****SITUATION AU 31-12-2017 (avec révision)**

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
SOCOTEC	Mission SPS	2 496,00	2 496,00
SOCOTEC	Mission L+LE+SEI+HAND	4 188,00	4 188,00
ARCADIS	Etude géotechnique	2 364,00	2 364,00
REAGIH	Etude eaux pluviales	756,00	756,00
BOUYGUES ENERGIES	Déplacement armoire électrique	10 342,80	10 342,80

EAU DU PONANT	Frais raccordement égout	2 400,00	2 400,00
EAU DU PONANT	Renforcement réseau eau potable	7 685,22	7 685,22
Sas TALEC	Travaux VRD réseaux divers	51 466,62	51 466,62
GRDF	Raccordement gaz	1 661,15	1 661,15
TPES	Ouv. tranchée & rft alim gaz	660,00	660,00
Eurl A2C	Pose mains courantes	1 792,20	1 792,20
COSTA MACONNERIE	Descente allège	1 260,00	1 260,00
COSTA MACONNERIE	Fourniture et pose plots béton	1 020,00	1 020,00
SICLI SCHUBB	Réal et install. plans évacuation	638,76	638,76
Sas CEGELEC	Déplacement armoire éclairage	4 452,31	4 452,31
Eurl QUEVAREC	Réal peinture	10 160,89	10 160,89
SICLI SCHUBB	Acquis extincteurs	1 046,34	1 046,34
BALCON JARDIN	Reprise engazonnement	2 079,00	2 079,00
Divers	frais d'annonces	4 652,25	4 652,25
TOTAL DIVERS		111 121,54	111 121,54

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
Serge QUEMERE Architecte	Maîtrise d'œuvre	53 136,00	51 941,14
Sas TALEC	Lot 1 : VRD	62 922,07	62 922,07
Sarl COSTA Maçonnerie	Lot 2 : Gros œuvre	296 444,45	296 444,45
MCA SCOP	Lot 3 : Charpente bois	25 041,67	25 041,67
Sas BIHANNIC	Lot 4 : Couv. Etanch. Bardage	110 557,04	110 557,04
Sas BVO Menuiseries	Lot 5 : Men extérieures alu	26 968,97	26 968,97
Ferronnerie LOBLIGEOIS	Lot 6 : Serrurerie	36 409,48	36 409,48
Eurl LE ROUX F	Lot 7 : Men. intérieures bois	35 244,09	32 662,06
Sas LE GALL PLAFONDS	Lot 8 : Clois. Doublage Fx plaf.	15 199,50	15 199,50
Sa SALAUN	Lot 9 : Revêt sols Faïence	45 003,38	45 003,38
Sas CELTIC CHAUFFAGE	Lot 10 : Chauff. Ventil. Plomber.	146 023,19	146 023,19
CEGELEC Portes Bretagne	Lot 11 : Electricité	41 740,12	41 740,12
TOTAL LOTS		894 689,96	890 913,07
TOTAL GENERAL		1 005 811,50	1 002 034,61

RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS JEAN KERGOAT

SITUATION AU 31-12-2017

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
BUREAU VERITAS	Mission SPS	2 436,00	1 491,00
BUREAU VERITAS	Mission contrôle technique	5 376,00	3 120,00
BUREAU VERITAS	Diagnostic amiante	2 508,00	2 508,00
ATIS	Audit énergétique	4 158,00	4 158,00
SICLI CHUBB	Pose système incendie	1 013,24	1 013,24
SICLI CHUBB	Réal et install. plan évacuation	1 332,44	1 332,44
CAMMA SPORTS	Installation équipement sport	5 819,69	5 819,69
Divers	frais d'annonces	3 208,87	3 208,87
TOTAL DIVERS		15 532,24	22 651,24

IDEA INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	57 876,00	49 841,21
Sas ARTS GREEMENTS	Lot 1 : Déconstr/Désamiantage	118 907,55	67 778,41
Sas NOVELLO	Lot 2 : Gros œuvre	105 606,12	31 598,72
Sas BAUME	Renforcement charpente	48 294,00	31 929,60
Ferronnerie LOBLIGEOIS	Lot 4 : Serrurerie	29 182,00	4 242,96
Sas LE MESTRE Frères	Lot 5 : Etanchéité - Bardage	318 720,00	181 719,09
BRIT'ALU	Lot 6 : Menuiseries extérieures	52 721,46	24 773,29
AX'NOVA	Lot 7 : Cloisons doublage	25 800,00	7 331,59
BATIOISE	Lot 8 : Menuiseries intérieures	102 207,96	22 367,18
Sas LE GALL PLAFONDS	Lot 9 : Plafonds suspendus	12 375,13	-
Sa SALAUN	Lot 10 : Carrelage - Faïence	54 656,44	-
Sas ART'DAN	Lot 11 : Sols sportifs	192 000,00	129 311,54
DECORS ET TECHNIQUES	Lot 12 : Peinture	32 200,78	10 511,70
Groupe KERJEAN	Lot 13 : Chauff. Ventil. Plomberie	94 789,97	10 250,96
Sas LE BOHEC	Lot 14 : Electricité	114 982,03	51 253,45
TOTAL-LOTS		1 360 319,44	622 909,70
TOTAL		1 375 851,68	645 560,94

REFONTE DU SITE INTERNET
SITUATION AU 31-12-2017

ENTREPRISE	LOT	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
STRATIS OUEST	Refonte du site internet	31 081,74	25 981,74

LOCATION - POSE - DEPOSE - STOCKAGE -
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ILLUMINATIONS DE NOËL
2017 - 2018 -2019
SITUATION AU 31/12/2017

ENTREPRISE	LOT	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
Groupement BOUYGUES Energies et Services / LEBLANC	Location illuminations Noël	106 220,52	-

Avis de la Commission :

- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Prend acte**

Le Conseil Municipal prend acte du dossier.

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR 2017

L'article L 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales fait obligation d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au Compte Administratif de la Commune.

Pour l'année 2017, ce bilan se présente de la façon suivante :

ACQUISITION IMMOBILIERE : NEANT

CESSION DE TERRAIN :

- Délibération 2016-10-71 du 5 octobre 2016 :
Cession partielle d'un terrain communal situé à Kermeur-Coataudon :
Parcelle cadastrée BA17 de 964 m2 (bordant la VC 4)
Acte intervenu le 3 mai 2017 pour un montant de : **9 640 €**

Avis de la Commission :

- *Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques* : **Prend acte**

Le Conseil Municipal prend acte du dossier.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Conformément à la réglementation applicable en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif pour le budget principal et le budget annexe lotissement de la commune.

Avis de la Commission :

- *Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les Comptes Administratifs de l'année 2017, qui se décompose comme suit pour le budget principal :

BUDGET PRINCIPAL				
	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement	2 978 603,37 €	*1 827 952,05 €	1 150 651,32 €	
Fonctionnement	11 633 625,34 €	**12 887 604,19 €		1 253 978,85 €
Total	14 612 228,71 €	14 715 556,24 €	1 150 651,32 €	1 253 978,85 €

RESTES A REALISER				
Investissement	22 984,87 €	208 191,16 €		185 206,29 €
Fonctionnement	/	/	/	/
Total	22 984,87 €	208 191,16 €	/	185 206,29 €
RESULTATS	14 635 213,58	14 923 747,40 €		288 533,82 €

*y compris l'excédent d'investissement reporté (15 216,76 €)

**y compris le report en section de fonctionnement (350 000 €)

Avis de la Commission :

- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Monsieur Fabrice JACOB, Maire, quitte la séance du Conseil Municipal au moment du vote du compte administratif, la séance est présidée par Madame Isabelle GUÉRIN.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT OLYMPE DE GOUGES

Aucune écriture n'ayant été émise sur ce budget annexe, le résultat est à néant.

Avis de la Commission :

- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Monsieur Fabrice JACOB, Maire, quitte la séance du Conseil Municipal au moment du vote du compte administratif, la séance est présidée par Madame Isabelle GUÉRIN.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Au Compte Administratif de l'année 2017 apparaît un excédent de fonctionnement de 1 253 978,85 €.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'affecter cette somme au Budget 2018 au compte 1068 de la section d'investissement.

Avis de la Commission :

- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2018

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux d'imposition et de les fixer comme suit pour l'année 2018 :

- Taxe d'Habitation	19,07 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16,47 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	37,47 %

Avis de la Commission :

- *Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement	12 188 000 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement	4 763 000 €

Avis de la Commission :

- *Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Contre : Madame et Messieurs Gurvan MOAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Aurélie LE MOAL.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

BUDGET ANNEXE 2018– LOTISSEMENT OLYMPE DE GOUGES

Le Budget annexe 2018 du lotissement Olympe de Gougues s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Chapitre	Fonction	Article	Nature	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DF- 011	73	6015	Terrains à aménager	476 892 €	
DF-011	73	6045/605 /608	Achats d'études, prestations service	32 608 €	
RF-70	73	7015	Vente des terrains aménagés	/	509 500 TTC
042	73	71355	Variation stocks terrains aménagés	509 500 €	509 500 €
TOTAL				TTC 1 019 000 €	TTC 1 019 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	73	168748	Avance budget communal / Remboursement avance	TTC 509 500 €	TTC 509 500 €

040	73	3555	Terrains aménagés	TTC 509 500 €	TC 509 500 €
TOTAL				TTC 1 019 000 €	TTC 1 019 000 €

Avis de la Commission :

- Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales, Associations Patriotiques : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN LGV : OBJECTIF 3 HEURES

Le comité d'orientation des infrastructures, présidé par Philippe Duron, vient de rendre ses conclusions au Gouvernement, reléguant le projet Liaison Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire, et donc l'accessibilité de la pointe bretonne, au-delà de 2038.

Ce choix de fermer la porte aux Bretonnes et aux Bretons, aux Finistériennes et aux Finistériens, ne reconnaît pas le travail effectué depuis de nombreuses années pour proposer une réponse pertinente aux enjeux vitaux d'accessibilité et de développement équilibrés du grand ouest.

Un débat public, conduit de septembre 2014 à janvier 2015, avait permis de confirmer le bien-fondé et la nécessité de ce projet, qui permet d'améliorer tout autant les transports du quotidien entre Brest/Quimper-Rennes, que la desserte ferroviaire entre Rennes, Nantes et la pointe bretonne.

Le Conseil départemental du Finistère s'est fait le porte-parole des 905 000 Finistériennes et Finistériens, des élus, chefs d'entreprise, étudiants ou responsables associatifs, et en appelle à la responsabilité du Gouvernement sur l'accessibilité du Finistère.

Le Conseil Municipal de GUIPAVAS demande également l'inscription dans la loi d'orientation sur les mobilités, débattue au cours du 1^{er} trimestre, les suites de Bretagne à Grande Vitesse (Rennes-Paris) qui permettront de réduire le temps d'accès à l'extrême pointe bretonne.

Les élus Guipavasiens souhaitent également une reprise rapide des échanges dans le cadre du comité de pilotage LNOBPL et sa confirmation dans le futur contrat de plan Etat-Région.

L'objectif prioritaire du territoire finistérien demeure plus que jamais un temps de parcours de 1h30 pour rejoindre Brest ou Quimper, mettant ainsi Paris à 3H, et à renforcer la qualité des liaisons et des fréquences ferroviaires entre les villes de l'ouest breton.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir délibéré, d'adopter cette motion.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

Prochain Conseil Municipal le mercredi 25 avril 2018 à 18h30.



Fin de séance à 11H30

